

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2021

Délibération N° 2021 - 15 : Attribution des subventions aux associations - 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué 08 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à JOUFFREY Camille

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2021.

Article	Association	Attribué en 2020	Attribué en 2021
6574	Amicale des volontaires du sang « Sous le Jandri »	100 €	100.00 €
6574	Richesses Culturelles de l'Oisans	0.00 €	150.00 €
6574	AAPPMA	600 €	600.00 €
6574	Oisans Solidaire	150 €	150.00 €
6574	Maison Familial Rurale de Coublevie	50 €	50.00 €
6574	Hors des murs	100.00 €	100.00 €
6574	ACCA	600.00 €	600.00 €
6574	Coopérative Ecole	600.00 €	600.00 €
6574	PGHM	0.00 €	150.00 €
6574	La Montée de Cassini	0.00 €	600.00€
6574	Les Estivales	1 500.00 €	1 500.00€
6574	La Maison des Marmottons	1 000.00 €	2 500.00€
	Total	5 300.00 €	7 100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder lesdites subventions
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

Suffrages exprimés : 11 – Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0

Monsieur OUGIER Jean Patrick, 1^{er} Adjoint et Président de l'AFP de sarenne s'abstient de participer aux débats et au vote sur la demande de subvention ci-dessous.

Article	Association	Attribué en 2020	Attribué en 2021
6574	AFP de sarenne	0.00 €	1 500.00 €
	Total	0.00 €	1 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder ladite subvention
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

Suffrages exprimés : 10 – Pour : 10 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

